

CERTIFICAT DU SOL LICITEUR

En vertu de l'article 432 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je A. MARC DESCHAMPS, représentant officiel de L'UNION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL/UNITED ISLAND OF MONTREAL de la VILLE DE MONTRÉAL (L.Q., 2000, c.56),

désigne CHRISTIAN OUELLET, domicilié
Nom en lettres moulées

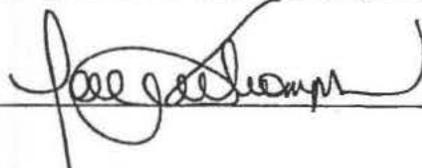
au [REDACTED] pour solliciter et recueillir des contributions
Adresse complète

pour le parti ci-haut mentionné, au cours de la période

du 7 mai /2001 au _____ /2001 .
Date Date

SIGNÉ À MONTRÉAL, ce 7 mai 2001

SIGNATURE DU SOL LICITEUR _____

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT OFFICIEL 

Numéro du certificat : _____ 54